



## UNITÉ NÉO-CALÉDONIENNE DE SÉLECTION ET DE PROMOTION DES RACES ÉQUINES ET ASINES



# Certificat officiel de toisage pour les poneys de sport en Nouvelle Calédonie.

### Principe

- Toisage par l'Upra équine, à faire avant le premier concours du poney.
- Toisage effectué par un agent de l'Upra équine, sur une zone plane et de niveau.
- Le poney doit être présenté d'aplomb et dans un port d'encolure naturel.
- La toise doit être équipée d'un niveau à bulle d'air.

### Présentation du poney à la toise

- Le poney doit être présenté au toisage en filet simple, calme, préalablement détendu. Si le poney présenté est jugé inapte à être toisé, il le sera à une date ultérieure à la charge du propriétaire. La décision du toiseur quant à l'aptitude à être toisé ou non est sans appel.

### Déroulement du toisage

- Le toiseur doit identifier le poney à l'aide de son document d'identification. Il peut ensuite procéder à un examen des allures, réalisé au pas et au trot en ligne droite sur un terrain dur et également inspecter les pieds et la ferrure. Si l'un de ces trois examens, au moins, n'est pas satisfaisant, le toiseur doit refuser de mesurer le poney et décider de reporter le toisage, à la charge du propriétaire.

### L'attestation de toisage

- Toisage précisé dans le document d'accompagnement (pas de livret, pas de toise).
- C'est au propriétaire du poney d'appeler l'Upra équine pour prendre rendez-vous.
- Le tarif pour un poney toisé est de 525 cfp.
- Si le poney est inapte à être toisé, le toisage sera reporté et le tarif sera de 1500 cfp.
- Un tampon CRE « Toise définitive » sera apposé sur le livret du poney, apposé par le CRE ou un agent identificateur habilité par l'Upra équine, précisant la valeur du toisage, sur la page 3 du livret d'identification.



### Toise définitive

- La toise définitive sera effective si deux toises égales ont été effectuées à au moins un an d'intervalle ;
- Une toise suffit si le poney a plus de 8 ans, sauf pour les ONC (origine non constaté).